

LE RÉSEAU

Direction des Laurentides-Lanaudière



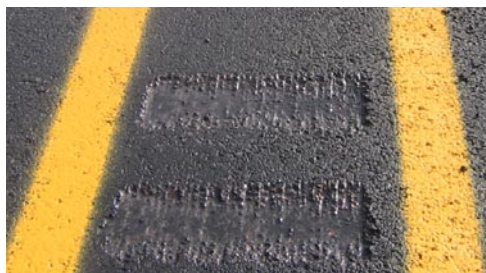
Nouveau service téléphonique Québec 511 Info Transports

Un nouveau numéro rapide et simplifié a été mis en service à l'automne. Le « Québec 511 » devient le numéro à consulter au Québec, pour connaître toutes les informations relatives aux transports, mais également celui à composer de partout en Amérique du Nord, pour la planification des déplacements. Si vous êtes aux États-Unis par exemple, que vous composez le 511, vous obtiendrez la ligne de transports de l'État où vous vous trouvez. Voilà pourquoi, à l'extérieur du territoire québécois, vous devez composer le 1 888 355-0511 pour accéder aux informations du Québec. Allez-y, essayez-le!

Suite en page 7

La pose de bandes rugueuses médianes, une première au Québec

Depuis le mois de septembre 2008, la Direction des Laurentides-Lanaudière participe à un projet-pilote en vue d'étudier l'effet de la présence de bandes rugueuses sur la ligne médiane de la chaussée. Ce projet-pilote, qui a été réalisé sur l'autoroute 50 entre Mirabel et Grenville-sur-la-Rouge, constitue une première au Québec. Bien



que d'autres administrations gouvernementales en transports en Amérique du Nord installent des bandes rugueuses médianes sur la chaussée, aucune procédure uniforme n'est en vigueur.

Suite en page 2

La viabilité hivernale... beaucoup plus que les opérations de déneigement



« Amenez-en de la neige! » diront certains alors que les plus frileux voudront utiliser leurs pouvoirs

magiques pour échapper à la saison froide. Au ministère des Transports, l'hiver c'est les opérations de déneigement, mais c'est aussi l'ensemble des activités de monitoring du réseau. Beau temps, mauvais temps, tous les efforts sont

déployés pour assurer les meilleures conditions routières possible. Pour la saison 2008-2009, 18 M\$ serviront aux opérations hivernales des 3 041 kilomètres de routes à l'entretien de la Direction des Laurentides-Lanaudière.

Suite en pages 4 et 5

Sommaire

Québec 511 Info Transports 1 et 7
 Viabilité hivernale 1, 4, 5 et 8
 Pose de bandes rugueuses..... 1 et 2
 Mot du directeur2

Rampes d'échappement des cervidés3
 Nouvelles publications 4 et 5
 Systèmes de transports intelligents..... 6 et 7
 Le nouveau réseau d'aires de services7





Mot du directeur

Le mois de décembre marque l'arrivée de la saison hivernale, la période des Fêtes et la fin d'une année. Cette période revêt également une signification particulière pour moi, car elle correspond à mon arrivée à la barre de la Direction des Laurentides-Lanaudière (DLL) en 2007. Depuis un an maintenant, j'ai pu me familiariser avec le personnel, le territoire et ses grands dossiers. Je me suis vite mis à la tâche pour appuyer les opérations d'exploitation du réseau routier, les actions visant le maintien des acquis et celles supportant le développement des infrastructures en transport.

J'ai eu également le bonheur de côtoyer les nombreux partenaires présents sur le territoire. Chacun par leur rôle et fonction contribue au développement de la région. Il est donc essentiel que le Ministère entretienne des relations harmonieuses avec ceux-ci. Je tiens donc à vous remercier de votre accueil et je vous assure de ma collaboration constante en ce qui a trait à la gestion du réseau routier de la DLL.

Cette première année m'a également permis d'apprécier la qualité du travail du personnel de la direction et des centres de services. L'équipe de plus de 300 personnes qui m'entoure est empreinte d'une réelle volonté de servir nos différentes clientèles. Bien que cette équipe soit réduite à la suite de nombreux départs à la retraite, elle continue de répondre à la demande qui, j'en suis conscient, devient de plus en plus lourde. À cette équipe, je lui dis Merci pour l'ensemble de ses réalisations.

L'année 2008 aura été exceptionnelle en matière d'investissements. Notre direction aura bénéficié de 200 M\$ pour la réalisation de 251 projets routiers. Une année record pour laquelle nous saluons le travail des concepteurs, des surveillants et des entrepreneurs.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce numéro de décembre 2008.

Le directeur,

Pierre Lambert, ing.

SUITE DE LA UNE

LA POSE DE BANDES RUGUEUSES MÉDIANES, UNE PREMIÈRE AU QUÉBEC

Par Claude Ouimet

Ainsi, au cours de la prochaine année, le ministère des Transports analysera notamment différents aspects techniques avant d'étendre cette façon de faire ailleurs sur le réseau routier québécois. Il ne faut surtout pas croire que le marquage fait défaut ou que la qualité de l'asphaltage soit en cause sur le tronçon de 43 kilomètres de l'autoroute 50. Il s'agit plutôt d'un relief discontinu qui sert à créer la bande rugueuse.

Le passage des roues de véhicules sur les bandes rugueuses génère des vibrations fortes et bruyantes, ce qui a pour effet d'alerter les conducteurs somnolents ou inattentifs



de l'imminence d'une sortie de voie. Les bandes rugueuses ne visent pas à créer des inconvénients ou à limiter les manœuvres de dépassement, mais plutôt à diminuer l'incidence des collisions frontales sur des autoroutes à croisement comme l'autoroute 50 dans les Basses-Laurentides. De plus, pour assurer la sécurité des usagers, un panneau de signalisation informera les usagers de la route qu'ils entrent dans une zone où il y a une bande rugueuse sur la ligne médiane qui s'ajoute à celle présente sur les accotements.

Une première sur l'autoroute 50

Rampes d'échappement des cervidés

Par Christine Paradis

C'est le 31 octobre dernier que le tronçon tant attendu de l'autoroute 50 reliant Lachute à Grenville-sur-la-Rouge fut mis en service. Depuis, les automobilistes peuvent donc profiter de cette nouvelle route tout en contemplant un paysage magnifique. Y ont-ils remarqué des installations un peu particulières? Après les traverses dédiées aux tortues, voici que le ministère des Transports, soucieux de l'environnement et de la sécurité des usagers dans sa conception de projets routiers, vient de mettre en service des rampes pour les cervidés, qui errent dans le secteur de Lachute sur l'autoroute 50.

L'autoroute 50 traverse un ravage de cerfs de Virginie sur une distance de près de 20 km. Le nouveau tronçon récemment ouvert a été construit aux abords de cette zone de confinement. Il a donc fallu prévoir aux endroits stratégiques des installations qui contrôlèrent la circulation de la grande faune. Ces dispositifs ont été développés dans le but d'éviter les accidents routiers avec la grande faune.

Ainsi, des rampes d'échappement, des clôtures de huit pieds de hauteur ainsi que des passages souterrains ont été aménagés pour permettre aux animaux de circuler dans leur environnement sans danger. La mise en place de ces installations constitue une réponse moderne



aux contraintes environnementales identifiées par le ministère des Transports. En effet, plusieurs directions territoriales ont adhéré à cette pratique sécuritaire tant pour les automobilistes que pour les animaux.

Le tronçon reliant Lachute à Grenville-sur-la-Rouge est donc le premier site sur le territoire de la DLL où la méthode est appliquée. D'autres secteurs de l'autoroute 50 seront aménagés de la sorte. Il s'agit d'un processus efficace et surtout essentiel pour la sécurité des automobilistes et des cervidés.



Un nouveau look et de nouveaux services express sont attendus pour 2011, à la Porte-du-Nord

Le ministère des Transports a signé, à l'automne 2008, un important contrat de partenariat public-privé afin de moderniser les haltes routières québécoises. Ce partenariat qui implique la conception, la construction, le financement, l'entretien et l'exploitation d'un premier groupe de sept aires de service sur le réseau autoroutier québécois inclut l'aire de service bien connue sous l'appellation Porte-du-Nord, à la sortie 51, de l'autoroute 15, à Prévost, dans les Laurentides. Ainsi, la modernisation du réseau des aires de service s'ajoute à la consolidation de

l'ensemble des actions du gouvernement du Québec en matière de sécurité routière. Cet important projet comporte la prise en charge de l'ensemble du site, l'amélioration des immeubles et des équipements existants pour les adapter en tenant compte des besoins exprimés par les usagers de l'autoroute. La mise à jour des services déjà offerts permettra aux usagers de se restaurer, en mode express, 24 heures par jour, 7 jours sur 7. Il est à noter que la modernisation de la Porte-du-Nord sera effective en juin 2011.

Entre l'alerte météo et les opérations :

L'hiver au MTQ, ce n'est pas que du déneigement

Par Claude Ouimet

«Quelques nuages feront leur apparition tôt cet après-midi pour recouvrir l'ensemble des secteurs alors que 20 cm de neige sont prévus pour les régions des Laurentides et de Lanaudière, d'annoncer Miss météo». Une telle annonce sollicite l'attention des usagers certes, mais elle interpelle davantage les équipes affairées à l'entretien d'hiver du ministère des Transports. Aussitôt que la tempête débute, le plan d'opération est mis en œuvre. Lorsque les conditions le requièrent, les fondants (sel) sont appliqués, et ce, jusqu'à une température de -15°C. À des températures inférieures à -15°C, les abrasifs sont alors utilisés. Les employés du ministère des Transports affectés au déneigement travaillent constamment sur le réseau afin d'assurer des conditions sécuritaires.

Mais la viabilité hivernale au MTQ, ce n'est pas que du déneigement! En fait, c'est un ensemble d'opérations

complémentaires qui se réalisent. Saviez-vous que lorsque disponibles et pour orienter la prise de décisions, certains paramètres météo et routiers peuvent être recueillis par les stations météo routières fixes ou mobiles disponibles notamment à Saint-Sauveur, Sainte-Thérèse et Louiseville pour couvrir les territoires des Laurentides et de Lanaudière? De plus, des points de prévisions sont aussi offerts par Environnement Canada. Ils présentent les informations relatives aux précipitations et à la température. Ces données scientifiques sont d'ailleurs disponibles aux équipes des opérations pour les secteurs de Joliette, Mont-Laurier (Mont-Tremblant), Saint-Jérôme et Lachute. Ces informations permettent d'anticiper l'événement tel qu'annoncé par la Miss météo notamment et de mobiliser le personnel



Station météo routière

et les équipements pour parer à toute éventualité.

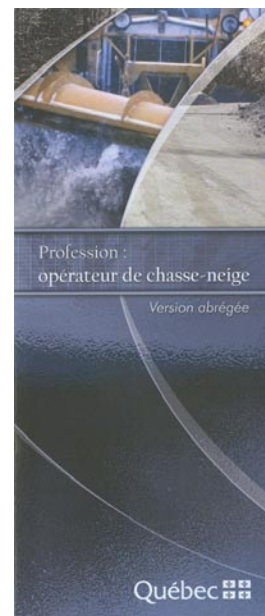
RESPECTEZ LES OPÉRATEURS DE CHASSE-NEIGE

Saviez-vous que pour des opérations de déneigement efficaces, les camions de déneigement doivent rouler à une vitesse maximale de 50 km/h? Déneiger à une vitesse supérieure affecte la qualité du travail puisque la neige soulevée retombe sur la chaussée derrière le véhicule. Les dépasser est risqué, d'autant plus que personne ne peut deviner l'état de la chaussée devant eux, ni ce que cache la poudrière soulevée par leur passage. Pensez-y!

NOUVELLE PUBLICATION

PROFESSION : OPÉRATEUR DE CHASSE-NEIGE

Ce document fort intéressant est destiné à tous les automobilistes du Québec en période hivernale. Vous y trouverez de l'information sur le métier d'opérateur de chasse-neige décrivant leur expertise et leur habileté. De plus, le dépliant présente aux usagers la conduite la plus sécuritaire à adopter en présence d'un chasse-neige sur les routes. Vous pourrez également prendre connaissance de quelques statistiques pertinentes en lien avec ce métier.



SOYEZ PRÊTS VOUS AUSSI!

Souvenez-vous que chausser son véhicule de quatre pneus d'hiver est maintenant obligatoire au Québec, entre le 15 décembre et le 15 mars. En plus d'avoir un véhicule bien chaussé et en bon état mécanique, des précautions s'imposent avant de prendre la route : faire le plein d'essence, remplir le réservoir de liquide de lave-glace conçu

pour l'hiver et disposer d'une trousse de secours. Avant chaque départ, assurez-vous que votre voiture est complètement déneigée. Mettez votre balai à neige et votre grattoir à l'épreuve en faisant un tour complet des vitres, des rétroviseurs, du toit, du capot, des phares et de la plaque d'immatriculation.



LES PNEUS D'HIVER, CE N'EST PLUS UNE OPTION, C'EST UNE OBLIGATION

Par Christine Paradis

Cette nouvelle mesure a été adoptée dans le but d'accroître la sécurité des usagers sur le réseau routier québécois. Sachez que l'utilisation de pneus d'hiver diminue



le nombre d'accidents en surface glacée ou enneigée. Ces types de pneus permettent une stabilité accrue du véhicule au moment du freinage, une immobilisation sur une distance plus courte et une conservation de la trajectoire lors d'un virage.

MAIS...

Un certificat d'exemption est disponible pour circuler sans pneus d'hiver. Le certificat s'applique dans trois cas : d'abord pour ceux utilisant leur véhicule pour quitter le Québec



ou pour y revenir, ensuite pour les personnes qui doivent munir leur nouveau véhicule de pneus d'hiver à la suite d'une acquisition non effectuée auprès d'un commerçant et, finalement, pour les locataires qui doivent retourner un véhicule loué et immatriculé à l'extérieur du Québec, à la fin du contrat de location.

NOUVELLE PUBLICATION

ÉVITEZ DE PATINER! PRÉVOYEZ DES PNEUS D'HIVER

Le dépliant **Évitez de patiner! Prévoyez des pneus d'hiver** s'adresse au grand public et concerne la nouvelle loi sur l'obligation des pneus d'hiver. Vous trouverez toute l'information nécessaire quant à cette nouvelle réglementation modifiant le Code de la sécurité routière sur les pneus des taxis et des véhicules de promenade au Québec en période hivernale. Cette publication renferme également les principales exceptions auxquelles la loi ne s'applique pas, ainsi que l'information requise pour les certificats d'exemption.



Ce certificat, sans frais, permet au conducteur de circuler sans pneus d'hiver sur une période de sept jours, avec un maximum de quatre certificats délivrés par véhicule, par période du 15 décembre au 15 mars. À compter du 8 décembre 2008, les gens pourront se procurer le certificat dans les points de service de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ).

Pour plus d'information, nous vous invitons à consulter le site Internet suivant : www.saaq.gouv.qc.ca

Systèmes de transports intelligents (STI)

QUAND LA TECHNOLOGIE EST AU SERVICE DES USAGERS DE LA ROUTE

Tous sont d'avis que les technologies de l'information sont intégrées dans notre environnement quotidien. Toutefois, peu d'usagers du réseau routier québécois savent que cette même technologie lui assure, depuis 1994 des déplacements

plus sécuritaires et plus efficaces sur les routes et les autoroutes du Québec.

Quelles sont ces technologies, quel est leur fonctionnement et comment viennent-elles assurer la gestion de déplacements sécuritaires? Au ministère des Transports, on parle de systèmes de transports intelligents, notamment pour caractériser cette intégration des technologies actuelles et émergentes

associées à l'informatique, les communications et l'électronique appliquées aux problèmes touchant le transport de surface. Ces pages renferment quelques exemples concrets, favorisant la gestion des déplacements, que l'on retrouve, entre autres, sur le territoire desservi par la Direction des Laurentides-Lanaudière mais également ailleurs au Québec.

POUR VOIR PLUS LOIN DANS LES LAURENTIDES

Le ministère des Transports compte 145 caméras de surveillance sur le réseau routier. Ces caméras peuvent effectuer un mouvement de 355 degrés à l'horizontale et de 90 degrés à la verticale. C'est le centre intégré de gestion de circulation qui contrôle les caméras de



surveillance. Ainsi, tout événement peut rapidement être signalé aux différents partenaires, tels la Sûreté du Québec, les services ambulanciers ou plus près de nous les patrouilleurs de la circulation. À

court terme, la Direction des Laurentides-Lanaudière compte installer des caméras de

surveillance dans l'axe de l'autoroute 15, entre Mirabel et Saint-Jérôme. Ainsi, l'œil de la caméra rapportera l'état de la circulation, un peu plus au nord dans les Laurentides.

À droite, un exemple d'image de caméra de circulation : autoroute 15 à la hauteur du boulevard de la Seigneurie, à Blainville



LES PANNEAUX À MESSAGES VARIABLES FIXES OU MOBILES

Les panneaux à messages variables sont utilisés afin d'informer les usagers, en temps réel, des conditions de la circulation et des principales entraves sur le réseau. Les

automobilistes circulant dans le ou les secteurs touchés sont avisés en l'espace de quelques secondes par les panneaux et peuvent ainsi éviter ce ou ces secteurs.

SAVIEZ-VOUS QUE...

Sur le territoire de la Direction des Laurentides-Lanaudière, on compte : 1 panneau aérien à message variable ainsi que 4 panneaux mobiles?



Pour tout savoir, en tout temps :

Le tout dernier né : Québec 511 mobile

511 Mobile est un nouveau mode d'accès par assistant numérique de poche (par exemple, Blackberry^{MD}) à divers renseignements sur l'état

du réseau routier québécois. Tout comme Internet, il est accessible de partout dans le monde.

Son adresse : www.quebec511.gouv.qc.ca/mobile

La consultation d'un appareil mobile au volant présente des dangers. La conduite automobile exige toute votre attention et votre concentration. Or, se servir d'un tel dispositif au volant constitue une importante source de distraction. SVP assurez-vous de ne pas être en mode déplacement au moment d'utiliser ce service.



ON TESTE L'AFFICHEUR DE TEMPS DE PARCOURS (ATP) À QUÉBEC LES «TI» EN TRANSPORT, UN MONDE EN CONTINUELLE ÉVOLUTION



D'autres projets, comme l'affichage du temps de parcours ont pour but d'évaluer les outils permettant de fournir aux usagers de la route une information en temps réel qui peut influencer leur trajet et, ainsi,

améliorer la gestion de la circulation particulièrement en période de congestion. Un tel projet-pilote est actuellement en cours dans la Capitale-Nationale.

À SURVEILLER : LA NOMINATION DE DEUX VILLAGES RELAIS

Succédant à la Municipalité de Labelle, voici maintenant que la Ville de Rivière-Rouge, secteur Sainte-Véronique, fait un pas de plus pour obtenir la mention de village-relais dans les Laurentides. Le comité du ministère des Transports a recommandé sa candidature qui sera confirmée officiellement par la Ministre dans les prochains mois. La Ville de Berthierville a également soumis sa candidature qui, si acceptée, lui permettra d'être la première à afficher la bannière de village-relais dans la région de Lanaudière.



FERMETURE DE ROUTES LORS DE CONDITIONS MÉTÉO DANGEREUSES

Saviez-vous que la fermeture de routes lors de conditions météo dangereuses, sans égard à la saison, relève de la responsabilité du ministère des Transports en concertation avec le corps policier qui dessert le secteur concerné?

Pour ainsi assurer la gestion des fermetures de routes lors de conditions météo dangereuses, le plan régional de coordination que l'on appelle «Fermeture de routes lors de conditions météo dangereuses» est mis en œuvre par les partenaires présents au sein de l'organisation régionale de sécurité civile de Montréal-Laval-Laurentides-Lanaudière (ORSC-MLLL). Bien que les fermetures soient de la responsabilité du MTQ et de la SQ, l'ensemble des opérations autour de ses fermetures se réalise de concert avec la Direction régionale de sécurité civile. Ainsi, le Plan permet d'assurer une gestion concertée et coordonnée des ministères et des organismes gouvernementaux, de même que des organismes privés et bénévoles lors d'événements météorologiques réels ou appréhendés nécessitant une fermeture de routes.

Lors de la tempête du 8 mars 2008, le Plan de fermeture de routes lors de conditions météo dangereuses a été activé, alors que 30 routes ont été fermées.

L'HIVER EST ARRIVÉ... LA MOTONEIGE AUSSI!

Avec l'arrivée de la saison froide, les amateurs de motoneiges sont prêts à sillonner les sentiers du Québec. Pour profiter de cette activité, les motoneigistes doivent se conformer à certaines règles pour assurer leur sécurité ainsi que celle des autres.

- Tout motoneigiste doit être âgé d'au moins 16 ans. Un certificat de compétence est d'ailleurs requis pour les jeunes de 16 et 17 ans.
- Il est interdit de circuler sur les chemins publics. Les motoneigistes doivent traverser aux endroits prévus à cet effet. Dans des cas exceptionnels, on peut se procurer une autorisation auprès du ministère des Transports ou de la municipalité pour circuler sur un chemin public.
- Une amende sera remise à ceux qui circulent sur un terrain privé sans l'accord du propriétaire.
- La limite de vitesse permise dans les sentiers est de 70 km/h. À moins de 30 mètres des résidences, elle doit être réduite à 30 km/h.
- Le port du casque protecteur est une obligation.
- Finalement, le motoneigiste doit faire preuve de civisme à l'égard des sentiers balisés et entretenus qu'il emprunte. Il doit également respecter les agents de surveillance qui circulent sur le réseau pour assurer la sécurité des motoneigistes et leur faire respecter la loi.

N'oubliez pas que ces règlements ont été établis afin d'assurer votre sécurité et celle des autres. Soyez courtois, faites preuve de prudence et surtout, bonne saison!



Rédaction : Claude Ouimet, Christine Paradis

Mise en page : Pascal Beauchamp

Révision linguistique : Johanne Labat,

Lise Lacroix

Courrier de 2^e classe

Dépôt légal

Bibliothèque nationale du Québec

ISSN 1705-1401 Tirage : 450

MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC DIRECTION DES LAURENTIDES-LANAUDIÈRE

- Service des inventaires et du Plan
- Service des projets
- Service du soutien à la gestion
- Module de communication

222, rue Saint-Georges, 2^e étage

Saint-Jérôme (Québec) J7Z 4Z9

Téléphone : 450 569-3057

Télécopieur : 450 569-3072

Courriel : dll@mtq.gouv.qc.ca

CENTRE DE SERVICES DE SAINT-JÉRÔME

4, boulevard de La Salette

Saint-Jérôme (Québec) J7Y 5G5

Téléphone : 450 569-3064

Télécopieur : 450 569-3073

CENTRE DE SERVICES DE LACHUTE

600, Félix-Touchette, C.P. 398

Lachute (Québec) J8H 3X9

Téléphone : 450 562-0221

Télécopieur : 450 562-1918

CENTRE DE SERVICES DE MONT-LAURIER

847, boulevard A-Paquette

Mont-Laurier (Québec) J9L 1L6

Téléphone : 819 623-1041

Télécopieur : 819 623-4255

CENTRE DE SERVICES DE JOLIETTE COORDINATION TERRITORIALE DE L'EXPLOITATION

1163, boulevard Manseau

Joliette (Québec) J6E 3G9

Téléphone : 450 759-5661

Télécopieur : 450 755-6508

SOUS-CENTRE DE SERVICES DE MONT-TREMBLANT

1501, route 117

Mont-Tremblant (Québec) J8E 2X9

Téléphone : 819 425-2781

Télécopieur : 819 425-8552

SOUS-CENTRE DE SERVICES DE SAINTE-VÉRONIQUE

121, boulevard Fernand-Lafontaine (opérationnel en période estivale seulement)

Sainte-Véronique (Québec) J0W 1X0

Téléphone : 819 275-3411

SOUS-CENTRE DE SERVICES DE SAINTE-JULIENNE

2502, Route 125 (opérationnel en période estivale seulement)

Sainte-Julienne (Québec) J0K 2T0

Téléphone : 450 834-8511

www.mtq.gouv.qc.ca

Le Réseau est un bulletin d'information destiné aux partenaires de la Direction des Laurentides-Lanaudière du ministère des Transports du Québec. Pour tout renseignement ou pour obtenir des copies additionnelles, vous pouvez communiquer avec le Module de communication.